

Systems For Professionals

**CELLPACK**

Electrical Products

Mesdames et Messieurs,

La nouvelle ordonnance Européenne REACH (**R**egistration, **E**valuation and **A**uthorisation of **C**hemicals) concernant les produits chimiques est entrée en vigueur le 1er juin 2007. L'objectif de cette ordonnance est d'assurer la protection de l'environnement, ainsi que la santé des personnes physiques.

Le délai de pré-enregistrement est échu au 1er décembre 2008 et a ainsi conclu la phase d'implémentation de l'ordonnance REACH nr. 1906/2007

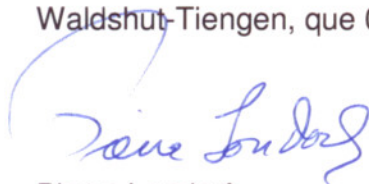
CELLPACK est heureux de vous informer que tous les produits concernés par la réglementation REACH (EG) Nr.1906/2007 ont été enregistrés. Les produits CELLPACK, conformément à la liste des échantillons de l'Agence Européenne des produits chimiques ECHA, publiée le 28.10.2008 sur le site internet [http://echa.europa.eu/chem\\_data/candidate\\_list\\_en](http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_en). ou sur celle de l'annexe XIV de l'ordonnance (EG) Nr.1906/2007 des matières spécifiées, ne contiennent pas de substances nocives (abréviation de l'anglais SVHC **S**ubstances of **V**ery **H**igh **C**oncern) pour une concentration de masse de >0,1%

Ainsi nos clients sont assurés de recevoir des produits CELLPACK respectueux des normes en vigueur.

Nos collaborateurs restent à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les contacter ou envoyer vos demandes à l'adresse suivante [reach@cellpack.com](mailto:reach@cellpack.com).

Nous vous remercions sincèrement de votre confiance et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

CELLPACK GmbH  
Waldshut-Tiengen, que 02.12.2008



Pierre Londorf  
Directeur Commercial  
Et Marketing



Marion Watzlawik  
Recherche Développement  
Mandataire pour REACH